



Dans ce numéro :

Associations, le risque de concurrence potentielle	2
Ministère des Sports : le bilan de la 1ère année	2
Etats Généraux du sport féminin en équipe	3
L'AMA révisé son code	3
Un candidat à la présidence de l'AMA	3
Accord UCI-AFLD	3
L'insécurité financière des associations	4
Enquête sénatoriale sur le dopage	5
La preuve par 21	5
Procès Puerto : Verdict contesté	5
Christophe Bassons innovent	6
Coupe de l'America : un décès remet en cause le règlement	6
Le feuilleton de Roland Garros	6
CIO : candidatures à la présidence	6
Football : Violences à Paris	7
UEFA : le Fair-Play financier attaqué	7
Football : Paris suspendus	7
Bertrand Delanoë parle sport	7
Hockey sur Glace : Championnat du monde 2017	7
Echos 94	8

Avenir des emplois d'avenir dans le monde associatif

Le mouvement associatif est sous pression en raison de l'insécurité financière qui pèse sur les associations qui ont tendance tout naturellement à ne pas être tentées par la création d'emplois, fussent-ils largement aidés. Ce positionnement répond à la même inquiétude que les autres secteurs de notre société en période de récessions. La montée du chômage et la baisse du pouvoir d'achat que l'on constate renforcent l'idée que ce n'est pas le moment de procéder à des embauches, lesquelles sont assujetties à un suivi particulier. Ce dernier point est un frein, si on considère que le suivi ne peut-être assuré que par un autre salarié, ce qui est possible mais difficile dans une association qui en possède, et c'est loin d'être une majorité. Le motif invoqué est simple : le suivi d'une personne sans qualification prend beaucoup de temps sur celui de l'employé qui doit assurer néanmoins son travail quotidien.

Si le mouvement sportif a été poussé à se professionnaliser, et il l'a fait, ceci ne représente qu'une minorité au regard de l'ensemble des associations qui ont eu recours à des emplois aidés et dont la pérennisation est loin d'avoir été une grande réussite. Une récente enquête fait par France Bénévolat, publiée avec le soutien de la MACIF, sous le titre « La France bénévole », aborde plusieurs sujets, et au chapitre « Bénévole, un acteur citoyen », on peut lire : « Quant aux emplois d'avenir, 46 % de l'ensemble des bénévoles semblent à peu près connaître ce dispositif mais reconnaissent à 51 % qu'aucun projet d'emploi d'avenir n'a été évoqué au sein de leur association. Cependant 36 % des bénévoles seraient personnellement volontaires pour accompagner un jeune recruté par l'association pour l'aider à se former, considérant qu'il s'agit d'une mission faisant partie de leur engagement. L'enquête conclut à ce titre sur l'idée selon laquelle le bénévolat pourrait bien être un réel atout pour les emplois d'avenir... »

La DDICS du Val-de-Marne a décidé de lancer une campagne de sensibilisation sur le dispositif des emplois d'avenir avec le concours du CDOS. La première réunion aura lieu le 27 juin au District de Football à Champigny-sur-Marne, de 18 à 20 heures.

Le diagnostic optimiste de France Bénévolat peut être partagé par les acteurs du mouvement sportif, à la condition que la sécurisation des financements des associations ne soit pas qu'une bonne intention. Ce sujet est abordé en page 4 de ce numéro. Ce sujet va revenir régulièrement dans l'actualité, tant le monde associatif perçoit que les contraintes budgétaires vont s'étendre à leurs activités de plus en plus fortement. Paradoxalement la solidarité est d'abord la préoccupation des Français qui font, en premier lieu, confiance à la famille, 58 %, et ensuite aux associations à 40 %. Ceci nous permet de penser que les associations sont un élément de solidarité et qu'investir dans l'associatif est « rentable » si l'on considère ce qu'il peut apporter aux Français. Cette opinion est largement partagée, faut-il encore que le gouvernement prenne toute la mesure d'actions développées par le monde associatif, et qu'une volonté politique soit réaffirmée, assortie de moyens à la hauteur des enjeux sociétaux.

Avec le soutien du



Associations, le risque de concurrence potentielle

Ce risque a entraîné la fiscalisation d'une association de plongée à Carantec. L'administration estima en l'occurrence, après contrôle, que l'association devait, au regard de ses activités, être fiscalisée.

L'association arguant que ses activités n'étaient ouvertes qu'à ses seuls adhérents vacanciers ou non, contesta cette position. Le Conseil d'Etat confirma le jugement s'appuyant sur une notion de concurrence géographique sur un territoire à géométrie très variable selon l'activité, en fonction des publics concernés et du secteur marchand situé dans la zone.

Dans le cas présent, la zone concurrentielle était toute la côte bretonne, ce qui revient à la notion de concurrence potentielle plus qu'effective au regard d'un petit club sportif côtier.

Cette décision présente ainsi le risque d'un retour à la situation antérieure de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, et au rapport Goulard (rapport au Premier Ministre « *Clarifier le régime fiscal des associations mars 1998* »).

Au-delà de la règle des « 4P », cette décision qui s'inscrit dans la jurisprudence, peut faire craindre un retour au passé. S'agit-il d'un alignement implicite avec le droit européen basé sur cette concurrence potentielle?

Ce jugement est loin d'être anodin dans une période où l'on encourage les associations à trouver de nouvelles ressources. Doivent-elles se poser la question du risque de concurrence potentielle dans un secteur géographique tout à fait imprécis et aléatoire, et qui demeurera à la seule appréciation des juges ???!

La première cible serait toutes les associations qui ont une forte activité pendant les vacances et dont le statut peut-être contestable... Il serait très dangereux que le rapport Goulard soit remis globalement en question uniquement par des juges.

Devant l'importance du sujet, nous avons adressé un courrier aux députés et sénateurs du Val-de-Marne afin de clarifier une situation qui nous interpelle fortement.

D'autre part, nous avons eu un cas en 2009 dans le département où un club de Sucy-en-Brie a été astreint à payer une taxe professionnelle, son recours ayant été rejeté par le conciliateur fiscal en 2010. A notre connaissance, le club de Sucy-en-Brie n'avait pas porté l'affaire devant le Conseil d'Etat ou autre juridiction.

« *Devant l'importance du sujet, nous avons adressé un courrier aux députés et sénateurs du Val-de-Marne afin de clarifier une situation qui nous interpelle fortement* »

Ministère des Sports : le bilan de la 1ère année

Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, a fait un bilan de sa première année.

Vie associative

Après avoir rappelé que les associations sont « un partenaire indispensable de l'action des pouvoirs publics et jouent un rôle majeur dans la création d'emplois et le renforcement du lien social », la Ministre a précisé plusieurs points dont :

- ◇ La préservation des moyens de tout effort budgétaire,
- ◇ L'importance des emplois d'avenir,
- ◇ L'adaptation de la fiscalité avec une mission parlementaire mise en place le 30

avril 2013,

- ◇ Les mesures pour soutenir l'engagement des bénévoles
- ◇ La réflexion engagée pour restaurer la confiance entre l'Etat, les associations et les collectivités locales.

Sport

Concernant les objectifs pour le sport, voici ce que nous retiendrons :

- ◇ Améliorer la place du sport à l'école et à l'université,
- ◇ Promouvoir le sport associatif,
- ◇ Promouvoir l'épanouissement personnel par le sport,
- ◇ Offrir une politique publique du sport pour tous,
- ◇ Accompagner les sportifs de haut niveau pendant et

après leur carrière,

- ◇ Accueillir de grandes compétitions en France,
- ◇ Rendre le sport plus éthique,
- ◇ Rendre le sport professionnel exemplaire,
- ◇ Faire de la filière économique du sport un atout pour la France,
- ◇ Responsabiliser chaque acteur et chaque territoire,
- ◇ Donner au sport toute sa place dans l'organisation de l'Etat,

Ces rapports sont disponibles sur le site du ministère : <http://www.sports.gouv.fr/index/accueil-844/zoom-sur-858/index/communication/zoom-sur/un-an-d-action-pour-le-sport-4826>



Etats Généraux du sport féminin en équipe

« L'idée de créer les Premiers Etats Généraux du Sport Féminin en Equipe est née d'un paradoxe qui n'est plus supportable : Le sport féminin en équipe est de plus en plus performant en France grâce aux qualités et aux valeurs développées par les femmes en équipe : fair-play, sportivité, ténacité, courage, beauté du geste, humilité et surtout solidarité. Pourtant, le sport féminin en équipe est méprisé en France.

Ce mépris se concrétise par une insuffisance préoccupante

de moyens, une faiblesse de l'engagement des entreprises et une médiatisation très déséquilibrée en faveur du sport masculin.

L'origine de ce paradoxe est évidemment culturelle et de nombreux observateurs y voient l'expression d'une misogynie encore très vivace.

La conséquence est un développement très insuffisant du sport féminin en équipe, en France.

Le remarquable palmarès de Tango Bourges Basket est une

opportunité pour que le club s'engage sur la cause du sport féminin en équipe. Notre légitimité, notre crédibilité et notre notoriété nous donnent une responsabilité, désormais assumée avec détermination. »



Ainsi s'est exprimé Pierre FOSSET, Président du club Tango Bourges Basket, à l'ouverture de ces 1^{er} Etats Généraux (16 et 17 mai) en présence de Madame Valérie FOURNEYRON.

« Le sport féminin en équipe est de plus en plus performant [...] Pourtant [il] est méprisé en France »

L'AMA révisé son code moral

Réunie au grand complet, l'Agence Mondiale Antidopage révisé son code en préparant la prochaine Conférence Mondiale de Johannesburg, et s'interroge sur l'efficacité des contrôles.

De récentes affaires (Armstrong, procès PUERTO) incitent beaucoup de membres, à commencer par la représentante de l'Europe, Madame Valérie FOURNEYRON, à s'interroger sur la pertinence des contrôles qui ont permis au cycliste américain de déjouer, avec aisance pendant 10 ans

ces contrôles.

« Le chemin sera long pour parvenir à un consensus »

La troisième version du code mondial qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015, renforcera les prérogatives nationales, améliorera la protection des données personnelles, et définira plus précisément ce qu'est un produit interdit. Toutefois,

le chemin sera long pour parvenir à un consensus.

Enfin, notons un point qui devrait en satisfaire beaucoup avec une application annoncée immédiate : le taux de cannabis relevé sera le même pour tous (il passe de 15 ng par litre d'urine à 150). Pour que l'information soit complète, il faut préciser que de nombreux cas encombrant les instances disciplinaires sans déboucher sur une sanction, que détecter 15 ng coûte très cher, et que l'aide à la performance n'est pas prouvée à ce niveau, le reste étant une affaire d'éducation.

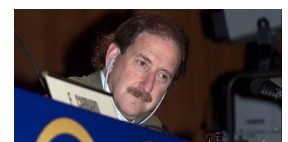


Un candidat à la présidence de l'AMA

Ancien directeur médical et scientifique du CIO (1993 – 2012), Patrick SCHAMASCH, serait tenté par la présidence de l'AMA en remplacement de l'australien John FAHEY qui

ne peut se représenter en novembre prochain au motif de l'alternance statutaire entre autorités publiques et monde sportif. Ce médecin, observateur à l'AMA pour le compte du

CIO, fut membre de l'équipe organisatrice des Jeux d'Albertville. Enfin, il possède un atout qui pourrait être décisif : une double nationalité, britannique et française !



Patrick SCHAMASCH

Accord UCI-AFLD

Alors que l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) avait claqué la porte, les deux organismes sont tom-

bés d'accord pour l'organisation des contrôles sur le 100^{ème} Tour de France et autres grandes compétitions. La Ministre des Sports s'est félicitée de cet

accord qui permettra à l'AFLD d'accéder aux dossiers « biologiques » et à la géolocalisation.



L'insécurité financière des associations

Alors que l'on pouvait penser que le secteur associatif serait préservé en raison des rôles essentiels qu'il joue dans la société, on s'aperçoit que les finances des associations sont belles et bien menacées.

Un appel a été lancé le 10 avril, par le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) qui regroupe des associations de toutes les tendances et tous les secteurs. Ce collectif a créé une plate-forme sur laquelle les signataires de l'appel tendent à ce que l'on pourrait appeler « l'union sacrée », ce qui n'a rien d'anodin en raison des différences, et des divergences, qui peuvent exister.

Les différentes directives conduisent à des prétextes de privatisation, de mise en concurrence, de marchandisation, de rentabilité et de compétition. Aucun compartiment du monde associatif n'est épargné.

Si 60% des subventions publiques sont inférieures à 200 euros, ce qui est peut-être considéré comme du domaine de l'accessoire pour les petites associations qui trouvent leur équilibre dans les adhésions et le bénévolat ; il n'en est pas de même pour celles, de taille moyenne. Ces dernières ont de plus en plus besoin de faire appel à des salariés en privilégiant les emplois aidés qui, à terme, sont difficilement pérennisés.

A l'autre extrémité les quelques 26.000 grosses associations qui perçoivent les trois quarts des financements publics arrivent, tant bien que mal, à s'en sortir. Elles sont en capacité, de part leur taille, de répondre à la commande publique qui tend à se

généraliser et donc à sécuriser leurs financements (sujet que nous avons déjà abordé dans de précédents articles). Dans le secteur associatif, on constate un accroissement des licenciements depuis 2011 qui touchent principalement les associations de taille moyenne qui ne peuvent pas répondre aux variables d'ajustement dues aux diminutions des financements publics.

Dans le discours officiel, une phrase résume bien le climat actuel « *il faut réduire la voilure* » ce qui va conduire à réduire le nombre d'actions et/ou à se séparer de personnel.

D'ores et déjà, on peut constater que les nouveaux contrats aidés ne rencontrent pas le succès escompté au sein du milieu associatif (à qui l'on recommande, par ailleurs, la prudence), et le dispositif va du reste subir des modifications. Même les anciens commencent à s'es-souffler par manque d'incitations qui est sans doute du à une inquiétude grandissante sur l'avenir des emplois et des structures qui les portent.

La future loi cadre sur l'ESS fait craindre le pire, et une des demandes de la plate-forme revendicatrice que nous avons citée, est que soit inscrite dans la loi une règle qui indique clairement que « *la subvention doit-être considérée comme un mode de financement légal qui ne constitue pas la compensation d'un service rendu, mais la reconnaissance de l'intérêt du projet associatif* ».

Selon la juriste Brigitte Clavagnier, membre du Haut Conseil de la Vie Associative

(HCVA), cette demande doit pallier l'absence d'une définition légale de la subvention, car actuellement il n'en existe aucune, hormis dans des textes qui n'ont que peu de valeur juridique, car elle s'inscrit en creux et par opposition au marché public.

On observe que depuis 2006 les subventions publiques ont baissé de 3% par an, soit 18% dans les six dernières années, alors que dans le même temps la commande publique a crû au rythme annuel de 9%. Cherchez l'erreur...

« depuis 2006 les subventions publiques ont baissé de [...] 18% dans les six dernières années »

Une autre revendication est portée par le CAC et ses partenaires qui, face à cette situation, demandent de passer le seuil de subvention de 23.000 à 75.000 euros, seuil au-delà duquel il est obligatoire de signer une convention d'objectifs. Il est aussi évoqué la notion de « *bénéfice raisonnable* » qui remplacerait celle d'excédent, ce qui signifie que si une association parvient à faire des économies sur des actions grâce à une bonne gestion, elle serait en droit d'affecter celle-ci à sa trésorerie au titre de ses réserves ou à d'autres actions.

Il ne vous aura pas échappé que le CNDS, dont une des missions est d'accompagner financièrement les associations sportives pour démo-

cratiser la pratique sportive, s'achemine vers un recentrage de ses aides financières. Si la réforme tend à assainir la gestion et éviter de futures dérives, de nouvelles mesures seront prises concernant les critères d'attribution des subventions. Les aides seront ciblées au profit de l'efficacité et les inégalités territoriales seront effacées. Si nous pouvons partager ce dernier point, on peut craindre par contre qu'au principe de l'efficacité, les grosses structures soient favorisées au détriment des petites. Tout dépendra de l'appréciation de l'objectif, de l'efficacité du projet, et de la taille de l'association qui le porte. En ce sens les instructions ne devront pas être sujettes à l'interprétation des personnes en charge de les appliquer.

La plate-forme annonce des actions dans les mois à venir. L'appel a été lancé sous l'intitulé « Non à la disparition des associations », et selon le CAC ce manifeste a déjà été signé par un grand nombre d'associations et de personnalités (voir le site : www.nondisparitionassociations.net)

Nous suivrons régulièrement ce dossier qui doit conduire, nous l'espérons, à la prise en compte des demandes du mouvement associatif pour sécuriser son financement. Qu'il nous soit permis de rappeler une des promesses de la campagne de François Hollande : « *La consolidation de la vie associative, annoncée par le candidat président au cours de la campagne présidentielle, doit être l'objectif de l'ensemble du gouvernement et faire l'objet d'un engagement du Premier ministre* ».

Enquête sénatoriale sur le dopage

De nouvelles personnalités, dont de nombreux étrangers, ont été auditionnées. C'est ainsi que Travis TYGART, directeur de l'agence américaine antidopage (USADA), a clairement dénoncé l'UCI, et a avancé qu'il détenait la preuve de leur complicité avec Lance ARMSTRONG. Didier DESCHAMPS, les médecins Jean-Pierre PACLET et Jean-Marcel FERRET qui ont officié auprès de l'équipe de France de football, Bernard LAPORTE, Laurent JALABERT, etc... sont venus et ont été attentivement écoutés.

Une personne, cependant, ne pourra satisfaire la commission, il s'agit de Philippe GAUMONT, ancien cycliste professionnel et un des premiers à avoir reconnu publiquement l'utilisation de produits dopants et cela, dès le début de sa carrière. Il est décédé le 17 mai après un accident cardiaque et

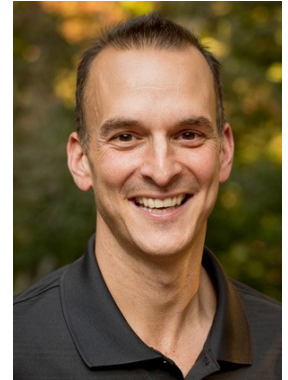
un coma de plusieurs jours. Il avait 40 ans et avait été proche du belge Franck VANDENBROUCKE, lui aussi décédé. On annonce parmi les prochaines auditions celle de Pat McQUAID, Président de l'UCI.

« Travis TYGART, directeur de l'agence américaine antidopage (USADA), a clairement dénoncé l'UCI, et a avancé qu'il détenait la preuve de leur complicité avec Lance ARMSTRONG »

Le sénateur Alain NERI, mem-

bre de la commission, a confié, à propos du rugby : « ces sportifs se moquaient de nous », « la naïveté de Bernard LAPORTE m'a choqué » et il a prolongé les confidences en précisant, plus généralement, que les autorisations à usage thérapeutique (AUT) étaient trop nombreuses et devaient être supprimées : « il faut être en bonne santé pour faire de la compétition, quand on est malade, on est en arrêt maladie ! ».

Les conclusions et les recommandations de la commission, qui devraient être connues en juillet, sont attendues avec impatience sur ce problème simple : positif – négatif, juridiquement compliqué (multiplicité des réglementations) et scientifiquement complexe (positif à quoi ? dans quelles proportions ? etc...).



Travis TYGART

La preuve par 21

Sous ce titre va paraître en juin une étude menée par quatre *mousquetaires* de la lutte contre le dopage dont Antoine VAYER, spécialiste de l'entraînement et Jean-Pierre de MONDENARD, médecin. Ils ont examiné et analysé les performances de 21 coureurs cyclistes au cours des 30 derniers Tour de France, et vont rendre un avis sur l'authenticité de l'exploit.

C'est un sujet, performance humainement réalisable, que nous avons abordé dans le précédent SCOOP et qui est particulièrement ambitieux. Outre la puissance développée, il y a les circonstances de course, les efforts précédemment fournis, le matériel, les conditions atmosphériques, le vent, le revêtement de la chaussée, le témoignage de certains, etc..., de multiples facteurs difficiles à

appréhender scientifiquement pour parvenir à un résultat qui ne sera qu'un avis.

Il n'empêche qu'ils cherchent à déterminer « le gain » procuré par le dopage, aujourd'hui estimé comme une amélioration *du potentiel* entre 10 et 15 %.



Antoine VAYER



Jean-Pierre de MONDENARD

Procès Puerto : Verdict contesté

Tandis que la justice espagnole rendait un verdict sur l'atteinte à la santé publique, et prescrivait la destruction des poches de sang, toutes les organisations criaient au scandale ! Seul le docteur FUENTES était sanctionné par un an de prison...

Le verdict contesté par l'AMA, le CIO, l'UCI, et sous la pression de la candidature de Madrid à l'organisation des Jeux Olympiques, l'Agence Antidopage Espagnole (AEA) annonce qu'elle va faire appel.

Dans une opération de cette envergure, on ne peut que s'interroger sur le rôle joué par les intermédiaires pour mettre en relation un sportif avec un tel médecin car eux aussi portent atteinte à la santé publique !



Christophe Bassons innocenté



Christophe BASSONS

Professeur d'éducation physique, farouche opposant au dopage, coureur cycliste professionnel de 1996 à 2001, Christophe BASSONS est contraint d'abandonner le Tour de France sous la pression de Lance ARMSTRONG : « S'il pense que le cyclisme fonctionne comme cela, il se trompe et c'est mieux qu'il rentre chez lui », dans l'indifférence générale du peloton.

Non soutenu, il renonce à sa carrière et poursuit la pratique d'un sport qu'il aime. Au dernier Championnat de France de VTT marathon, il abandonne et rentre naturellement chez lui. Sauf qu'il est tiré au sort pour un contrôle antidopage et qu'il ne dispose que de quelques minutes (20 ?) pour satisfaire à cette obligation. Or, il est déjà à plus de deux heures de route... et il n'a pas bénéficié des mêmes informations

que Lance ARMSTRONG !

La FFC, compte tenu de ces circonstances, ne le suspend qu'à un an (au lieu de deux) puis ramène la sanction à deux mois puis à un mois. Il fait appel et vient d'obtenir gain de cause, l'AFLD constatant que la procédure de notification n'avait pas été respectée. Son honneur d'enseignant et d'éducateur est donc naturellement rétabli.

Coupe de l'America : un décès remet en cause le règlement



Le chavirage, en baie de San-Francisco, du bateau ARTEMIS, challenger suédois de la Coupe de l'America, a causé la mort de l'expérimenté britannique Andrew SIMPSON (Champion Olympique à Pékin, Champion du Monde, Champion d'Europe, médaillé de bronze à Londres, etc...).

D'autres marins auraient pu

perdre la vie mais, contrairement à Andrew SIMPSON, prisonnier sous une des coques du catamaran, c'est sous le filet (tendu entre les coques pour faciliter les déplacements) qu'ils étaient coincés. Cet accident remet en cause le règlement controversé parce que ces nouveaux bateaux sont jugés extrêmement dangereux. En effet, ces catamarans de 22

mètres de long, avec un mât de 40 mètres, peuvent déployer 580 m² de voile et atteindre les 100 km/heure !

Malgré ce drame, le défi suédois devrait maintenir sa participation aux éliminatoires entre challengers qui débutent le 4 juillet prochain, éliminatoires qui pourraient avoir lieu avec l'ancien modèle.



Le feuilleton de Roland Garros

A la veille de l'ouverture de l'édition 2013 du tournoi, l'agrandissement de la célèbre enceinte, plus longue, plus difficile et plus couteuse que

prévu, ne devrait être opérationnel qu'en 2018. Toutefois, la fédération assume son choix d'avoir maintenu le tournoi sur le site historique et entreprend

une campagne d'information. La Mairie de Paris reste un allié fidèle et elle confirme que les serres d'Auteuil, sujet de discorde, seront préservées.

CIO : candidatures à la présidence

Jacques ROGGE, actuel président du CIO, n'envisagerait pas un nouveau mandat, et le premier à avoir exprimé l'intention de se présenter est l'allemand Thomas BACH. Fleuretiste médaillé d'or par équipe à Montréal, il intègre la commission des athlètes du CIO dès

1980, et est actuellement Vice-président.

Ensuite, Ser Miang NG, diplomate singapourien, au CIO depuis 1999, organisateur, à Singapour, des premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse s'est déclaré, et enfin C K WU,

taïwanais, Président de la Fédération Internationale de Boxe, architecte, entré au CIO en 1988., et qui vient d'inaugurer dans son pays un musée Juan Antonio SAMARANCH s'est aussi déclaré. Les élections auront lieu le 10 septembre à Buenos-Aires.



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

CIO: l'espoir renaît en Inde

Le CIO qui avait suspendu le Comité National Olympique de l'Inde pour ingérence de son

gouvernement, envisage de revenir sur cette suspension, le Ministre des Sports Indiens

ayant apporté les garanties souhaitées.

Football : Violences à Paris

Pour fêter son titre de Champion de France, le PSG avait donné rendez-vous, le lundi 13 mai en fin d'après-midi aux parisiens, place du Trocadéro. On connaît tous les violences stupides qui ont accompagné cet événement, le rassemble-

ment d'une foule conséquente et la folie de quelques-uns ayant conduit à des débordements, mouvement de foule probablement spontané, sous-estimé par tous.

Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des sports, s'est empressé de rassurer tout le monde en vue de l'Euro 2016 et encourage toutes les parties à la vigilance, « parce que cela fait mal au sport ».



Football, Thiriez président des ligues Européennes

Frédéric THIRIEZ, Président de la Ligue Nationale de Football, Vice-président des Ligues

Européennes assurera la présidence de cette dernière institution jusqu'aux prochaines élec-

tions où il sera candidat à la présidence.



Frédéric THIRIEZ

UEFA : le Fair-Play financier attaqué

Cher à Michel PLATINI, le *fair-play financier* est l'objet d'une plainte en justice déposée devant la Commission Européenne par l'avocat belge, Maître Jean-Louis Dupont, qui était déjà à l'origine d'une décision qui a bouleversé la planète football: l'arrêt Bosman en 1995.

En limitant les budgets, l'avocat belge considère qu'il perdra beaucoup d'argent (sur les transferts) et que c'est contraire au libéralisme européen (!).

L'UEFA, en annonçant ces dispositions, confirme l'avoir fait avec l'accord de la Commission Européenne et de son Président, Manuel BARROSO.

« *l'avocat belge considère [...] que c'est contraire au libéralisme européen* »

Rappelons que cette règle dite du fair-play financier n'a pour objet que d'équilibrer les budgets (donc de pénaliser les clubs déficitaires), absolument pas de les plafonner.

Sepp BLATTER, actuel Président de la FIFA, qui ne sollicitera pas un nouveau mandat, a apporté son soutien à la candidature de Michel PLATINI qui ne s'est pas déclaré ...



Football : Paris suspendus

Après avoir enregistré des mises très élevées, la Française des Jeux affirme avoir arrêté les paris sur le match Ajaccio – Montpellier puis a annoncé que c'était par erreur...

Une enquête serait cependant en cours. Le football reste le sport le plus touché par cette délinquance qui inquiète profondément le CIO et qui perturbe, indirectement, mais de

manière bien réelle, comme le dopage, le quotidien de tous les éducateurs en véhiculant une image fautive et déshonorante.



FRANÇAISE DES JEUX

Bertrand Delanoë parle sport

Dans une interview accordée à un magazine sportif, le Maire de Paris, Monsieur Bertrand

DELANOE, qualifie Lance AMSTRONG, à qui il a remis 7 maillots jaunes, de « monu-

ment de froideur et de cynisme ! ».



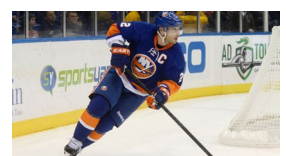
Bertrand DELA NOE

Hockey sur Glace : Championnat du monde 2017

L'organisation du championnat du monde de hockey sur glace a été conjointement attri-

buée à la France et à l'Allemagne. Souhaitons que nos sportifs aient davantage de réussite

que les pongistes aux championnats du monde de leur discipline à Paris.



Les Echos 94

Ouverture de la section Athlétisme du collège Schweitzer de Créteil

L'inauguration a eu lieu vendredi 22 mars, en présence de M. CATHALA, le Député Maire, accompagné, en particulier de Stéphane CARISTAN.

La marraine de la section sportive est Assia EL HANNOUNI, qui a participé à des courses de relais avec les jeunes et leurs enseignants. A en croire Assia... c'était très dur ... Mais elle s'en est acquittée avec le sourire ... c'était sa première course depuis les JO, et elle venait de rentrer du Maroc la veille !

L'artisan du projet, Mikael BERCHEBRU, a pu expliquer les objectifs de la Section Sportive Athlétisme :

- ◇ Offrir aux enfants l'occasion unique de lier une pratique sportive à un cursus scolaire.
- ◇ Ce projet leur permettra de viser, à la fois, une réussite scolaire et une réussite sportive, avec un mode de fonctionnement tenant compte de l'âge de chaque enfant, de son emploi du temps scolaire et de sa motivation.
- ◇ Enfin, un suivi particulier sera mis en place concernant les résultats sportifs mais aussi scolaires afin de garantir sa réussite globale.

Les places étant limitées, des tests de sélection de la Fédération Française d'Athlétisme ont été organisés le 24 avril au gymnase du collège Schweitzer. Quarante candidats s'y sont présentés.

Pour tout renseignement: Mikael BERCHEBRU Collège Albert Schweitzer 2, avenue de la Habette 94000 Créteil



Ecolympiades 2013

La ville de Chennevières-sur-Marne organise, pour sa deuxième édition, les Ecolympiades le dimanche 9 juin de 11h à 18h. Cette manifestation se déroulera au stade Aristide Briand. L'entrée est gratuite et de nombreuses animations vous attendent:

- ◇ Une course pédestre avec 3 parcours (10, 4 et 1,7 km)
 - ◇ Un espace animations avec du zorb ball, des échasses urbaines, du ski fun, un parcours handicap...
 - ◇ Un espace expositions sur les économies d'énergie, la mobilité au cœur de la ville et « Les jardins du vent »
 - ◇ Un espace détente
 - ◇ Un espace partenaires
- Il y aura également de nombreux lots à gagner!

Pour plus de renseignements, rejoignez leur page Facebook, ou visitez leur site internet : ecolympiades.chennevieres.com/



Raid Multisports

Le soleil fut de la partie en ce dimanche 2 juin pour la seconde édition du Raid Découverte au Parc du Tremblay à Champigny sur Marne. Une trentaine d'équipes, petits et grands, entre amis ou en famille s'étaient donné rendez-vous pour découvrir le site en enchaînant plusieurs activités sportives comme la course à pied, le vtt, la course d'orientation et le tir à l'arc. C'est autour d'un ravitaillement et d'une récompense bien mérités que les participants se sont retrouvés dans une ambiance conviviale, festive et chaleureuse.

La collaboration et l'appui apportés par les partenaires (CPOL tir à l'arc – Champigny Triathlon VTT et Course à pied – AS IGN Course d'orientation et la Bodega Féria) ont été des plus précieux pour la réussite de cet événement. Rendez-vous en 2014, pour la prochaine édition.



30e anniversaire du club de Plongée VSJ Villiers

En ce samedi 25 Mai, la VSJ (Villiers) fêtait ses 30 ans de club de Plongée Sous Marine sous la Présidence de Patrick GUELLO.

Au programme, des baptêmes de plongée. 52 diplômes furent attribués. Il y avait tous les âges: 8 ans à 65 ans.

Il est à noter, ce qui est rare de nos jours, que tout l'encadrement est bénévole. Tous des passionnés.

Une remarquable organisation avec pour conclure une magnifique soirée festive alliant Danses (par le Country Club de la VSJ) et repas sous un ciel épargné par les averses.....

A mes côtés le photographe du CDOS, André DONZON, mais certes dans son domaine, celui de la plongée et quelques membres FSCF dont la Présidente du Comité. Un club très dynamique ayant une double affiliation.

Le CDOS était présent ...

Le 2 Mai, à Nogent/Marne : 37e championnat de France Junior Nage avec Palmes—C.Cordier

Le 5 Mai, à Marolles en Brie : Grand National de saut d'obstacles—J.Célèrier

Le 25 Mai, à St Maur : 2e Jeux Hand-Cap sur le sport—J.Célèrier

Le 28 Mai, à St Maur : 11e tournoi de Mini-Hand sur gazon—J.Célèrier; D.Vierne; A.Louvard

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...